

Bruxelles, 2 septembre 2024

Madame,  
Monsieur,

Le **COMSMEA** est un forum de concertation sur la politique de santé mentale pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui réunit des représentants de l'autorité fédérale, des communautés et des régions, ainsi que des représentants des secteurs concernés, des experts et des acteurs du terrain. Les travaux du COMSMEA aboutissent à des recommandations qui sont mises à l'ordre du jour et discutées lors de la CIM (Conférence interministérielle de santé publique). Le COMSMEA ne remplace pas les organes d'avis officiels en matière de soins de santé.

La réunion plénière du COMSMEA a décidé de créer un **nouveau groupe de travail** qui se concentrera sur **l'offre de soins médico-légaux** pour les enfants et adolescents. La ligne directrice du groupe de travail sera de formuler les meilleures réponses possibles aux questions suivantes :

- 1. Comment définir le groupe cible le plus précisément possible ?*
- 2. En quoi consiste l'offre actuelle au niveau des soins médico-légaux pour enfants et adolescents et comment est-elle organisée ?*
- 3. Quelles sont les lignes directrices evidence based et les éléments ou composantes de l'offre de soins médico-légaux pour enfants et adolescents (en fonction des besoins de soins existants) ?*
- 4. Quelles recommandations spécifiques peuvent être formulées pour réaliser une politique cohérente et accessible au niveau des soins médico-légaux pour enfants et adolescents ?*

La première tâche du nouveau groupe de travail sera de fournir un **document de démarrage** dans lequel sont décrits la mission, le champ d'application (in scope - out scope), la composition, la répartition des tâches (président, secrétaire, membres, éventuels experts ad hoc) et la planification du groupe de travail. Ce document sera ensuite soumis à la réunion plénière du COMSMEA pour approbation.

Dès que la réunion plénière aura approuvé le document de démarrage, avec ou sans modifications, le groupe de travail pourra commencer ses activités, qui devraient aboutir à un document contenant des **recommandations et des réponses concrètes et bien élaborées** aux questions mentionnées ci-dessus. Ces recommandations peuvent être présentées à la réunion plénière du COMSMEA, et, en cas d'approbation, à la CIM (Conférence interministérielle Santé publique).

Nous vous demandons de bien vouloir diffuser largement ce message. Si vous êtes vous-même intéressé, ou si vous connaissez des personnes dans votre environnement professionnel plus large qui pourraient être intéressées par une participation aux activités du groupe de travail 'soins médico-légaux', vous et elles sont libres de nous contacter. Il suffit que les personnes intéressées envoient **un courriel, au plus tard le 30 septembre 2024**, dans lequel elles démontrent leur **expertise pertinente** et donnent une **brève description de leur motivation** à s'engager dans ce nouveau groupe de travail du COMSMEA, à **joao.henriques@health.fgov.be**

Dès que nous aurons recueilli toutes les candidatures, nous contacterons les personnes intéressées pour planifier une première réunion (virtuelle) dans le but de réaliser le document de départ.

Nous vous remercions par avance de votre coopération et attendons votre réponse.

Cordialement,

João Henriques & Jo Holsbeek

---